

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ELECTIONS

ARRÊTÉ N°2024ARRT166

OBJET : Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU le Code Électoral ;
VU le Décret du 9 juin portant dissolution de l'Assemblée Nationale ;
VU le Décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;
VU l'arrêté préfectoral du 17 juin 2024 fixant les listes candidates à l'élection législative 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A l'occasion des élections législatives, les 30 juin et 7 juillet 2024, sont désignés en qualité de Président de bureau de vote, les membres du Conseil Municipal ci-après :

BUREAU DE VOTE	ADRESSE BUREAU DE VOTE	NOM DU PRESIDENT	QUALITE
1	Mairie Salle Nelson Mandela	<i>Serge DESSEIGNE</i>	Conseiller
2	Maison des Associations (1) Salle multi activités	<i>Laëtitia MEDDAS</i>	Adjointe
3	Centre Bérenger de Frédol (1) Salle Sophie Desmarest	<i>Véronique NEGRET</i>	Maire
4	Ecole F. DOLTO Salle polyvalente	<i>Dylan COUDERC</i>	Adjoint
5	Halle des Sports (1) Grande salle	<i>Nicolas SICA-DELMAS</i>	Adjoint
6	Centre Bérenger de Frédol (2) Salle Sophie Desmarest	<i>Thierry TANGUY</i>	Adjoint

7	Centre Bérenger de Frédol (3) Salle Sophie Desmarets	<i>Marie ZECH</i>	Adjointe
8	Maison des Associations (2) Salle multi activités	<i>Corinne POUJOL</i>	<i>Adjointe</i>
9	Halle des Sports (2) Grande salle	<i>Sonia RICHOU</i>	Conseillère
10	Halle des Sports (3) Grande salle	<i>Abdelhack HARRAGA</i>	Adjoint

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié le

Pour extrait conforme
En Mairie le 24 juin 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le... 27 JUIN 2024 -
Et publication le... 27 JUIN 2024 -

Le Maire
Véronique NEGRET



Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.